



# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ERNÉE

## PVAP (PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

### QU'EST-CE QU'UN SPR ?

→ Les **Sites patrimoniaux remarquables (SPR)** ont été créés par la **loi du 7 juillet 2016 relative à la Liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (loi LCAP)**

→ Ce dispositif a pour objectif de **protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, urbain et paysager** sur la base de l'ancienne ZPPAUP

→ Selon le Code du patrimoine, les SPR concernent «*les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public*».

### ÉVOLUTION DE L'OUTIL EXISTANT, DE LA ZPPAUP AU SPR :

→ **1997 : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).**  
**2016:** Loi LCAP en 2016 >> La ZPPAUP devient automatiquement un SPR

→ **2022:** La Communauté de communes de l'Ernée lance une nouvelle étude avec :  
- La **conservation du périmètre actuel**  
- La mise à jour du diagnostic patrimonial et l'identification des enjeux actuels  
- La **révision de l'outil de gestion** et de son **règlement** avec un Plan de Valorisation de l'Architecture et Patrimoine (PVAP)

Le **PVAP** permettra:

- La préservation de la qualité architecturale des **constructions existantes et à venir** ainsi que l'**aménagement** des espaces libres,
- La prise en compte des **évolutions** de la commune et du patrimoine Ernéen,
- La **mise à jour** réglementaire avec la suppression des superpositions réglementaires avec le PLUi

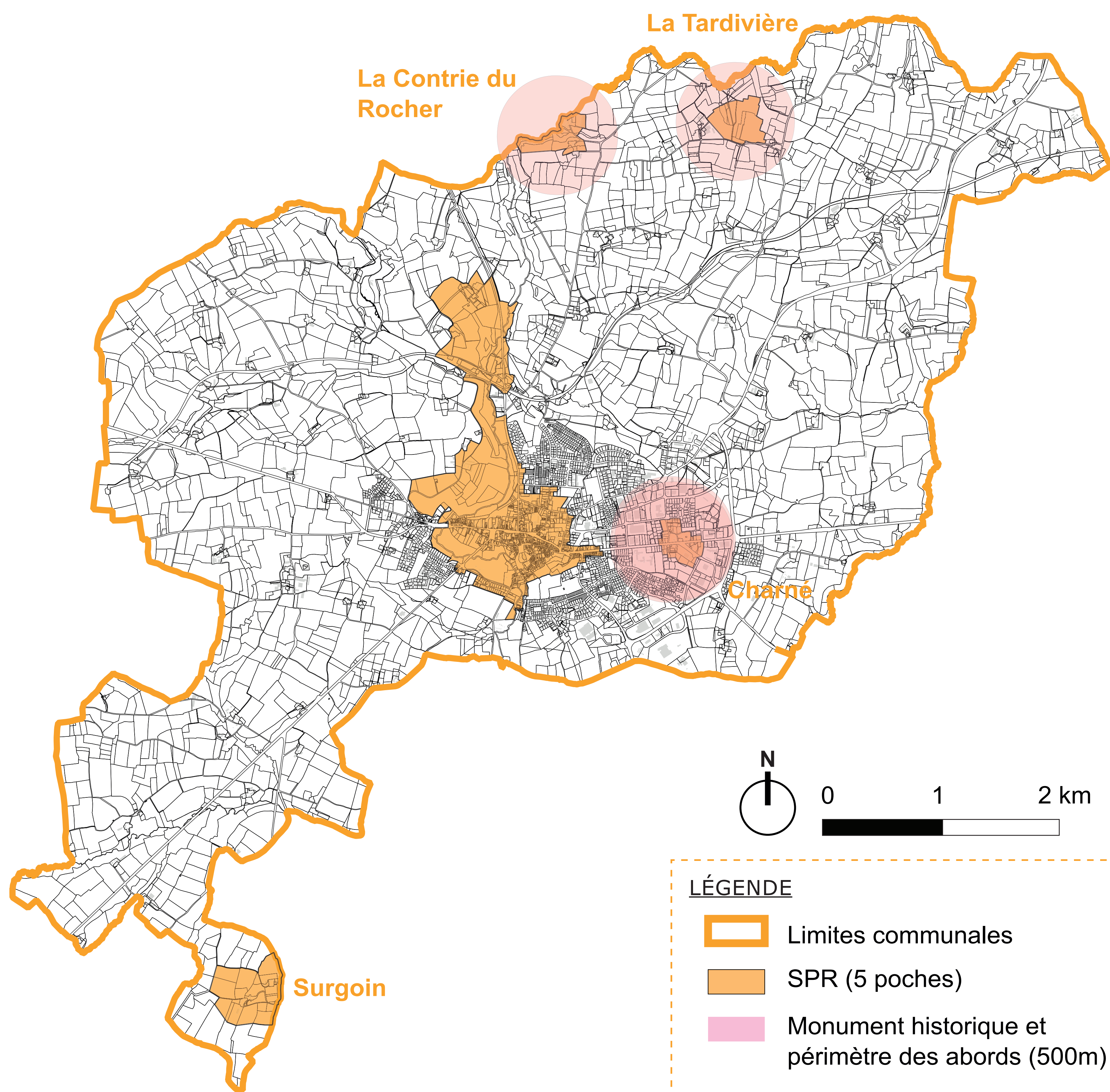
### QUELS SONT LES EFFETS DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE ?

→ Permet d'énoncer **des prescriptions et des recommandations** sur les travaux de démolition, de construction ou de modification de l'aspect d'un bâtiment, et la mise en valeur du patrimoine bâti, urbain et paysager

→ Expertise et avis de l'**Architecte des bâtiments de France (ABF)** pour les travaux sur les immeubles situés dans le périmètre d'un SPR

→ Possibilité d'**avantages fiscaux** et d'aide pour les travaux

→ Le SPR n'engendre **pas d'obligation de travaux**



#### LÉGENDE

- Limites communales
- SPR (5 poches)
- Monument historique et périmètre des abords (500m)

Site patrimonial remarquable d'Ernée sur le territoire communal



Bords de l'Ernée



Hôtel de ville de l'Ernée, place de l'Hôtel de Ville



Château du Grand Vahais



Photographies d'Ernée, ©AEI ©Hades

**L'Ernée**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



**MINISTÈRE DE LA CULTURE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**AEI**  
ARCHITECTURE  
PAYSAGE  
URBANISME  
PATRIMOINE



Contact CC de l'Ernée :  
Pôle Planification et Droit des Sols  
urbanisme@lernee.fr

Contact chargée d'étude:  
Charlotte MISPLON  
charlotte.misplon@aeiagence.com

ville d'**ERNÉE**  
Département de la Mayenne



# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ERNÉE

## PVAP (PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

### HISTOIRE URBAINE



Synthèse de l'évolution urbaine par époque de la commune d'Ernée sur le cadastre actuel, Fond de plan cabinet AEI, DAO de C. Chauveau, ©Hades, 2022

L'histoire connue et documentée d'Ernée remonte au **Néolithique**, avec la présence de deux allées couvertes au nord de la commune. Concernant la période gallo-romaine, du petit mobilier est retrouvé, au croisement de plusieurs voies antiques.

L'occupation à l'emplacement de l'Ernée actuelle est avérée à partir du **Moyen-Âge**. Le promontoire rocheux situé dans une boucle de la rivière l'Ernée est un choix stratégique sur la **frontière entre Maine et Bretagne**. Le **château** semble édifié au début du XIIe s. par les seigneurs de Mayenne. Un **prieuré Saint-Jacques** se trouve à l'ouest et un **hôpital** à l'est. Il est probable que le château et ses environs aient été ceinturés d'une enceinte. Un second pôle médiéval se trouve à l'est autour de l'**église de Charné**, église paroissiale jusqu'au XVIIe s.

La ville se développe à l'époque moderne, notamment autour de la **route Royale** reliant Mayenne à Fougères. Elle se dote de plusieurs institutions (église, collège, halles, couvent, prisons...). La ville s'étend au nord avec l'installation d'un **couvent de Bénédictines** et le développement du quartier du Baril. Ernée est connue pour ses **marchés** et se dote d'une halle au centre du bourg. De nombreux hôtels particuliers sont aménagés, ainsi que des domaines à l'extérieur du centre (Belle-Plante, Pannard, Surgoin) dont certains résultent d'une occupation médiévale.

L'extension d'Ernée s'accélère à la fin du XIXe s. avec la construction de la **gare** au nord de la ville et l'arrivée de nombreuses usines de confection de chaussures. Ernée s'adapte à cette **révolution industrielle**, notamment avec l'aménagement de logements pour les ouvriers, dans les quartiers de Belle-Plante, de la Tranchée, du Chêne-Vert et des Chauffaux. La fin du XIXe s. voit également le percement d'une **nouvelle route vers Fougères**, entraînant une restructuration de la ville du côté occidentale et la destruction de certaines façades et bâtiments.

Au XXe s., la ville s'étend, avec la construction de lotissements et zones industrielles.

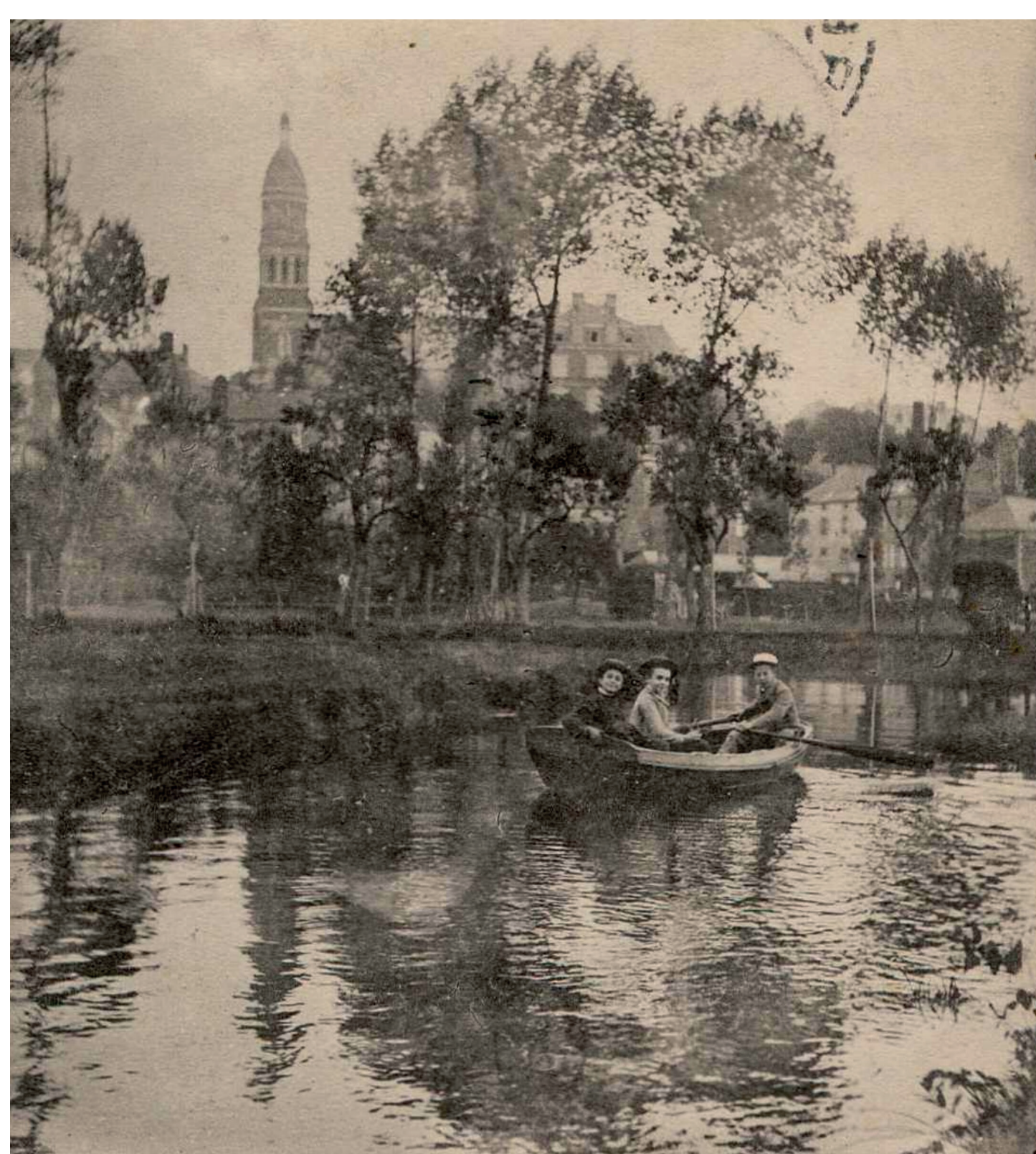
#### LÉGENDE

Époque	Description
Époque médiévale	Bourg castral (XI-XIIe s.)
	Bourg Saint-Antoine (XI-XIVe s.)
	Faubourg Saint-Jacques (XI-XIIe s.)
	Charné (église XII-XVIIe s. puis Chapelle)
Époque moderne	Couvent et enclos des Bénédictines (XVII-XVIIIe s.)
	Quartier du Barry / Baril (XVI-XVIIe s.)
	Bas de la ville et hôtels particuliers (XVIIIe s.)
Époque contemporaine	Quartier de la gare et de Belle Plante
	Développement de l'industrie à la fin du XIXe s.
	Quartiers ouvriers (Fin XIX-XXe s.)
	Zone industrielle (XX-XXe s.)
	Lotissement (XX-XXIe s.)

Les grands marqueurs historiques sont encore lisibles, outre les allées couvertes néolithiques au nord, l'église (et la motte médiévale sur laquelle elle est construite), la chapelle de Charné, l'hôpital ou les hôtels particuliers sont autant de **témoignages de l'histoire de la ville d'Ernée**.



Carte postale, Ernée : rue Nationale (n°638), AD 5 Fi 91/114



Carte postale, Ernée la rivière Ernée, AD 5 Fi 91/52



Carte postale, Ernée Avenue Carnot, AD 5 Fi 91/95



Carte postale, Ernée : avenue du président Carnot, AD 5 Fi 91/48



Carte postale, Ernée : bas de ville et route de Fougères, AD 5 Fi 91/51



Carte postale, Ernée : Charné, vers Mayenne, AD 5 Fi 91/12



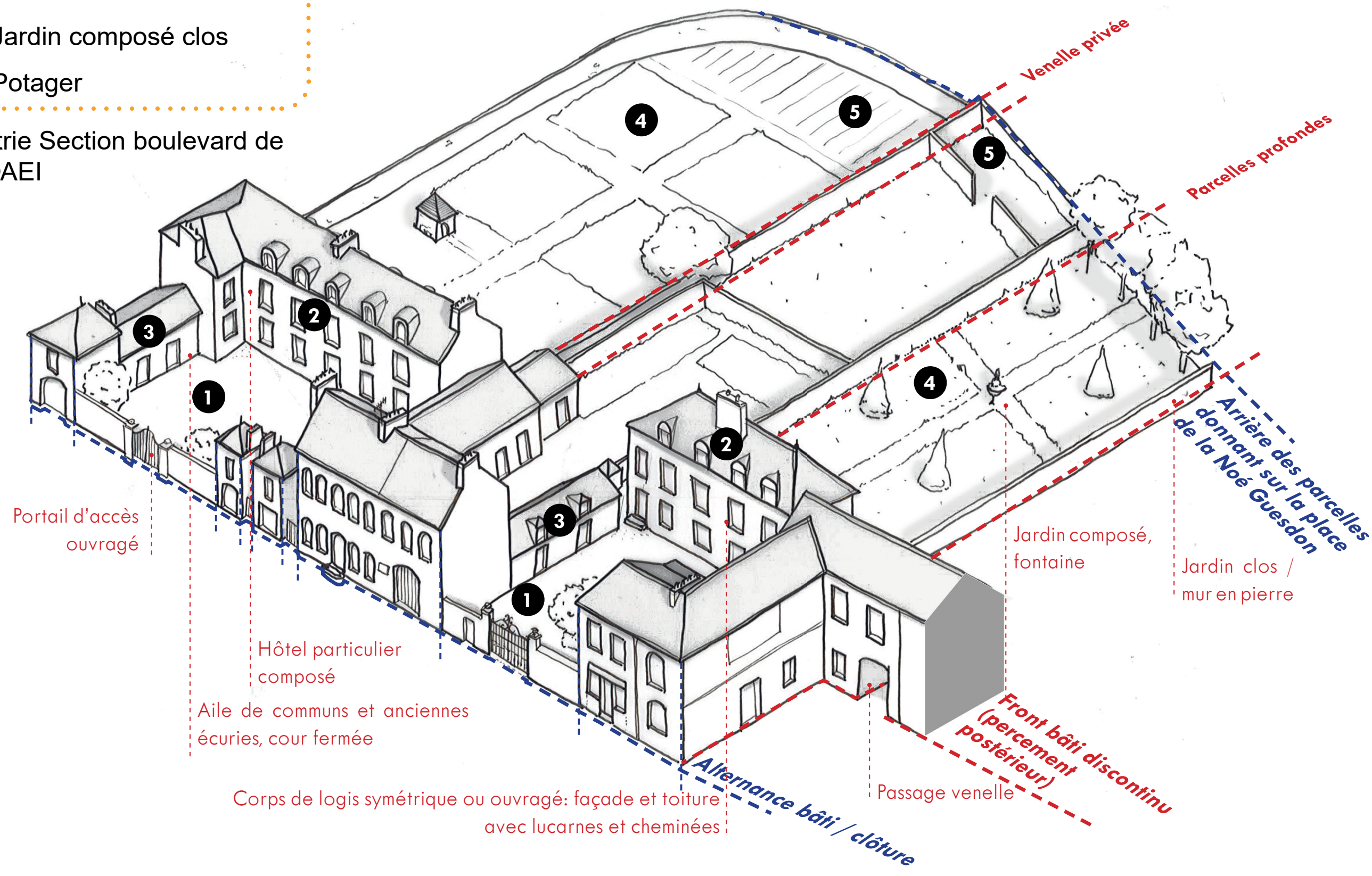
# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ÉRNÉE

## PVAP (PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

### DES QUARTIERS AUX FORMES SINGULIÈRES

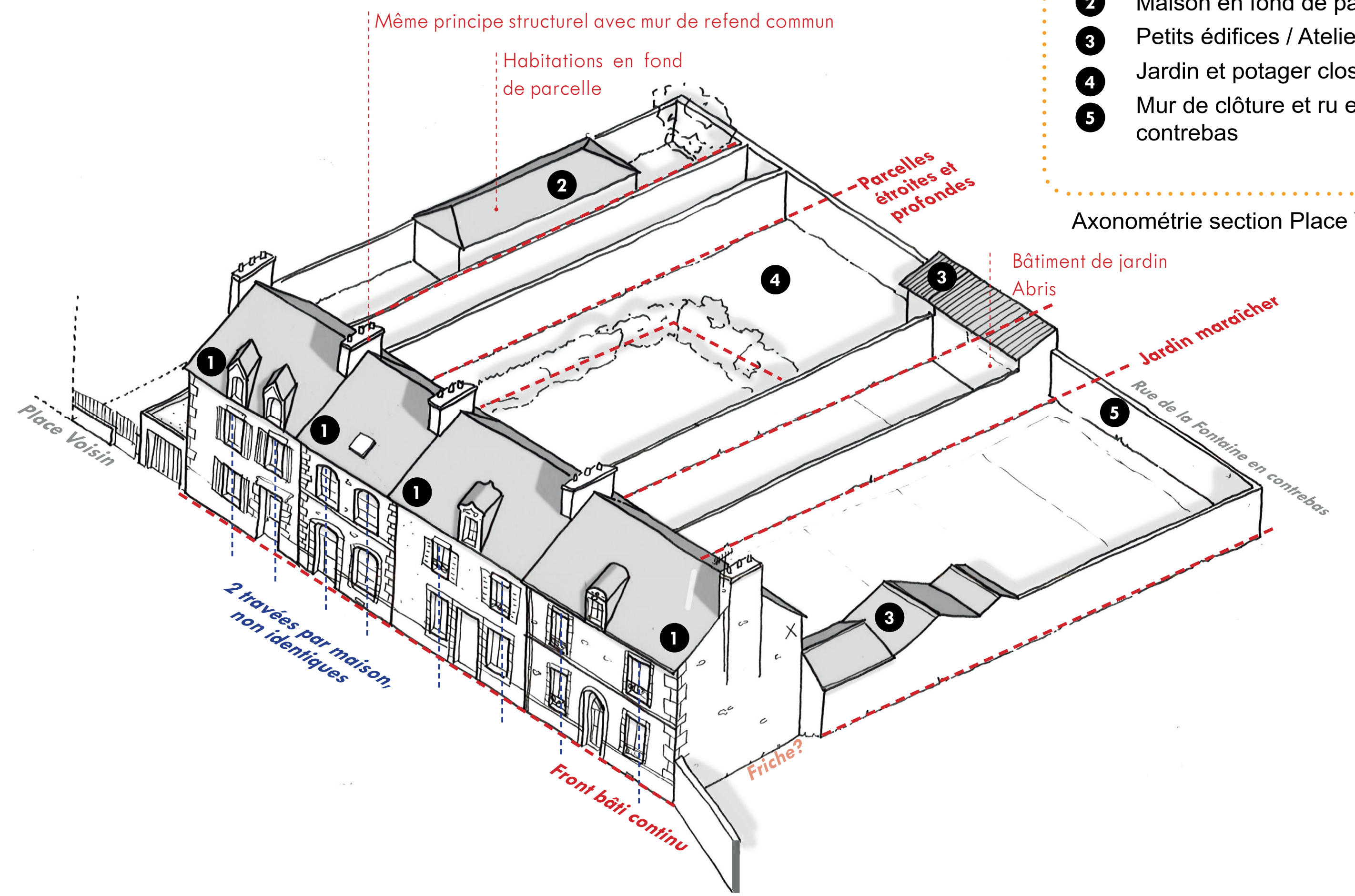
- 1 Cour d'honneur
- 2 Corps de logis principal
- 3 Communs et annexes
- 4 Jardin composé clos
- 5 Potager

Axonométrie Section boulevard de l'Ernée, ©AEI



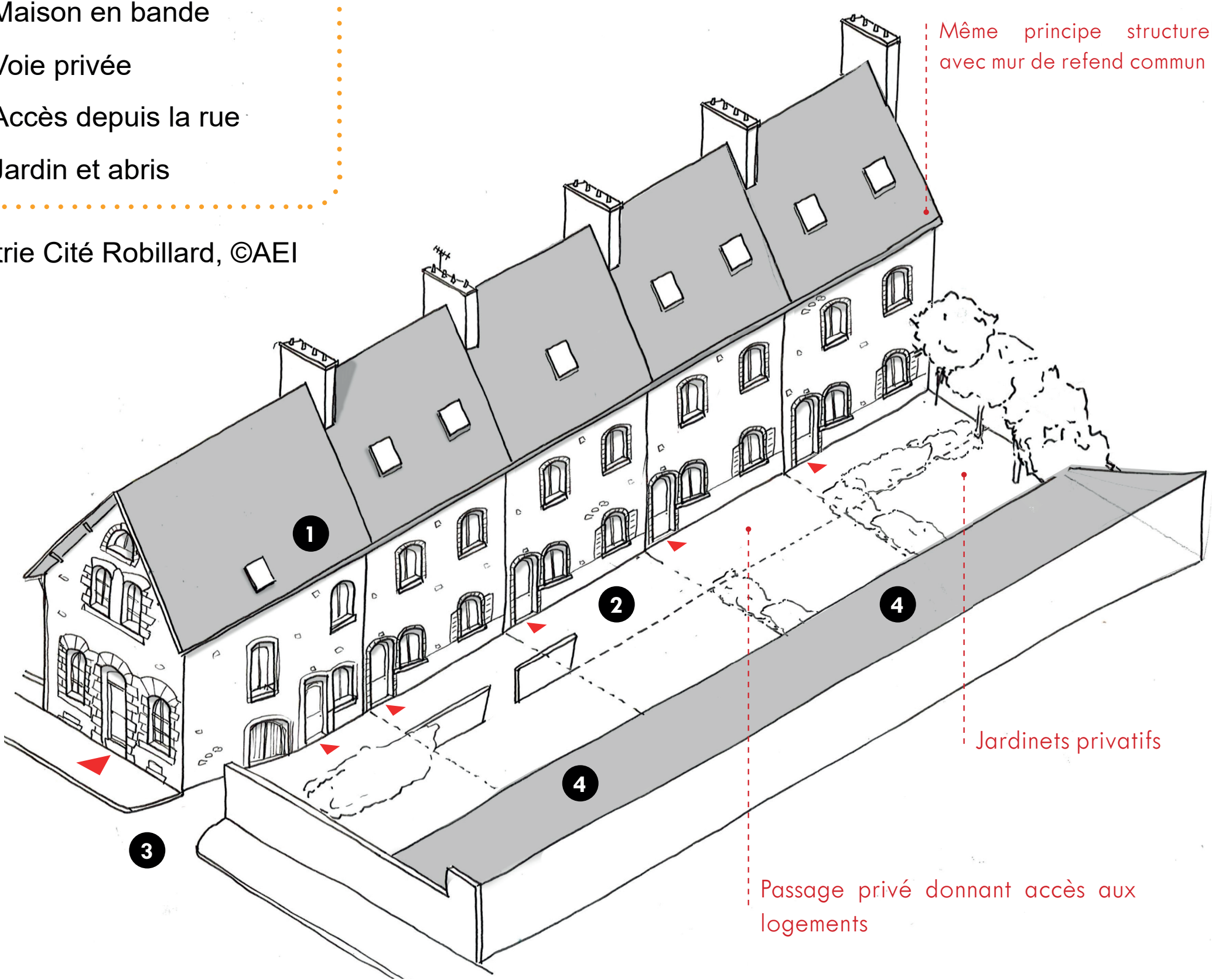
- 1 'Maison en bande'
- 2 Maison en fond de parcelle
- 3 Petits édifices / Ateliers
- 4 Jardin et potager clos
- 5 Mur de clôture et ru en contrebas

Axonométrie section Place Voisin, ©AEI



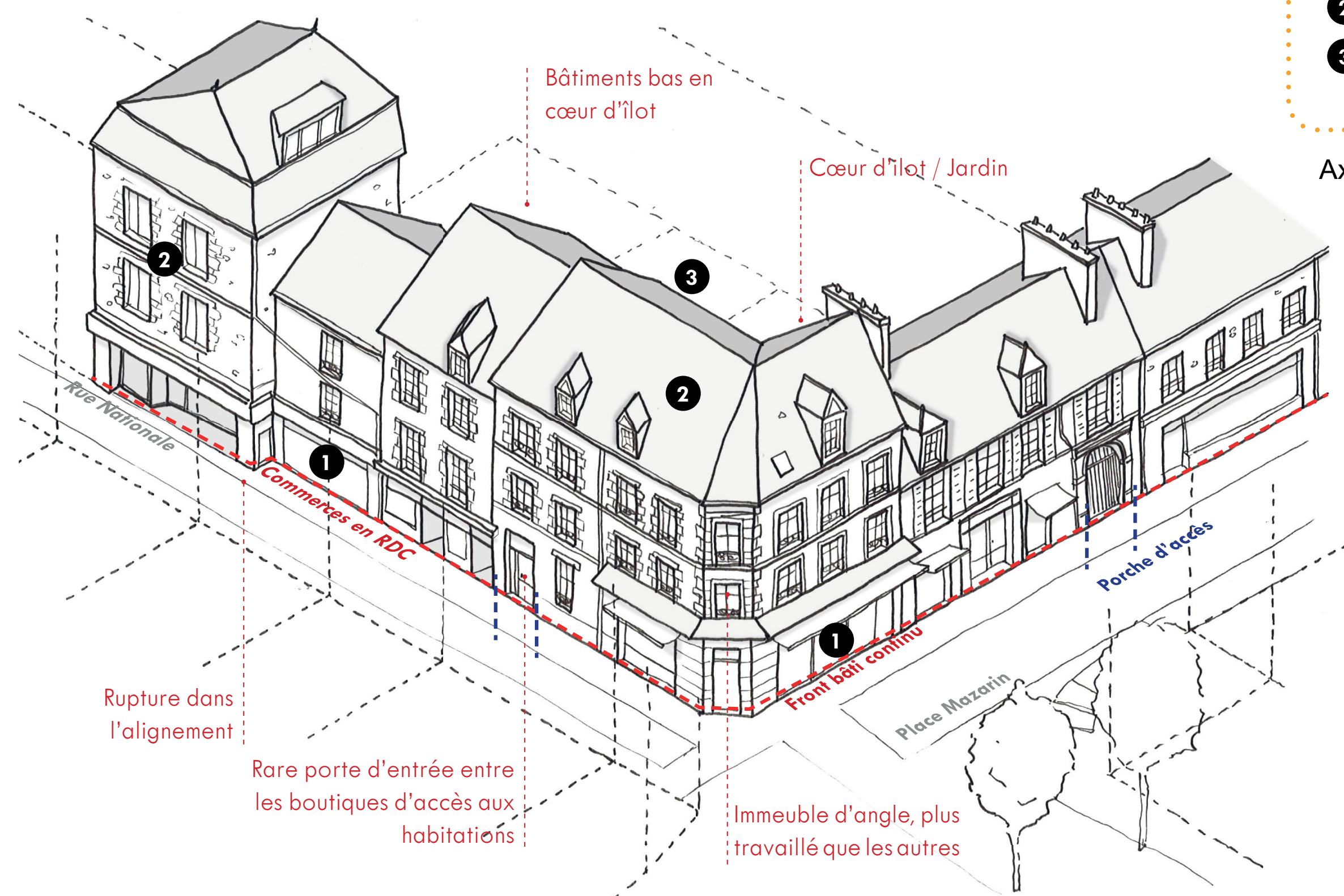
- 1 Maison en bande
- 2 Voie privée
- 3 Accès depuis la rue
- 4 Jardin et abris

Axonométrie Cité Robillard, ©AEI



- 1 Commerce en RDC
- 2 Immeuble d'habitation
- 3 Cœur d'îlot non visible depuis la rue

Axonométrie Rue Nationale, ©AEI

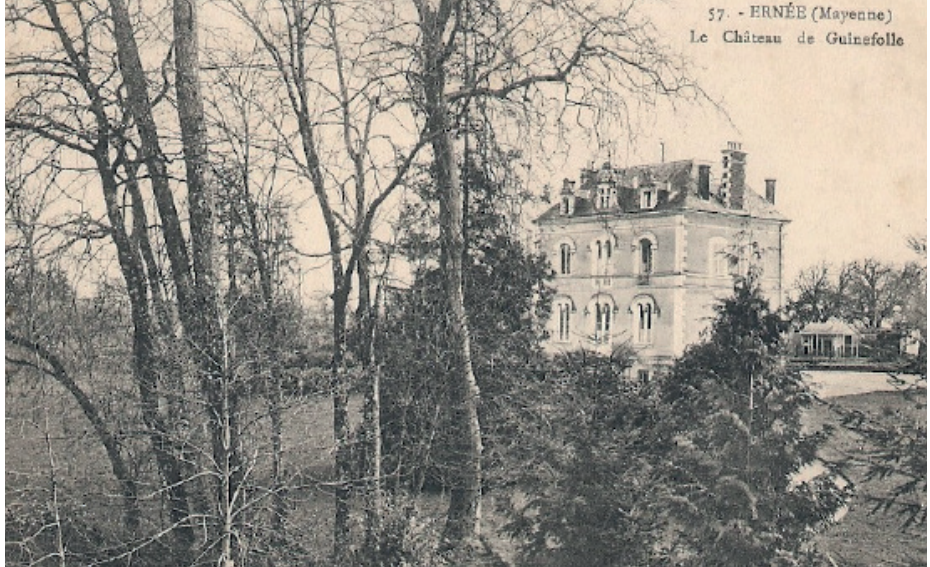


### UNE DIVERSITÉ DES FORMES ARCHITECTURALES

#### Château et dépendances



Château du Haut-Panard



Château de Guinefolle

#### Maison de notable, XVIII s.



3, avenue Gambetta



19, rue Clouard

#### Maison de notable XIXe s.



5, avenue de la Libération



1, avenue de la Libération

#### Maison de ville XVIII-XIXe s.



10, rue Lelièvre



Rue Amiral Courbet

#### Maison ouvrière en bande



9, boulevard Général Duvivier



Cité Robillard

#### Immeuble bourgeois XIX-XXe s.



24, avenue de la Libération



3A avenue de la Libération

#### Immeuble mixte Habitation et commerce



Commerce rue Nationale



Devanture de 14, rue Nationale

#### Architecture moderne et contemporaine



7bis, rue Parmentier



22, route de l'Hôpital

#### Grand équipement



Ancien Hôpital, route de l'Hôpital



Salle des Fêtes Constant Martin, rue Gambetta

#### Ferme et exploitation agricole



Moulin de Pabard



Château du Haut-Surgeon



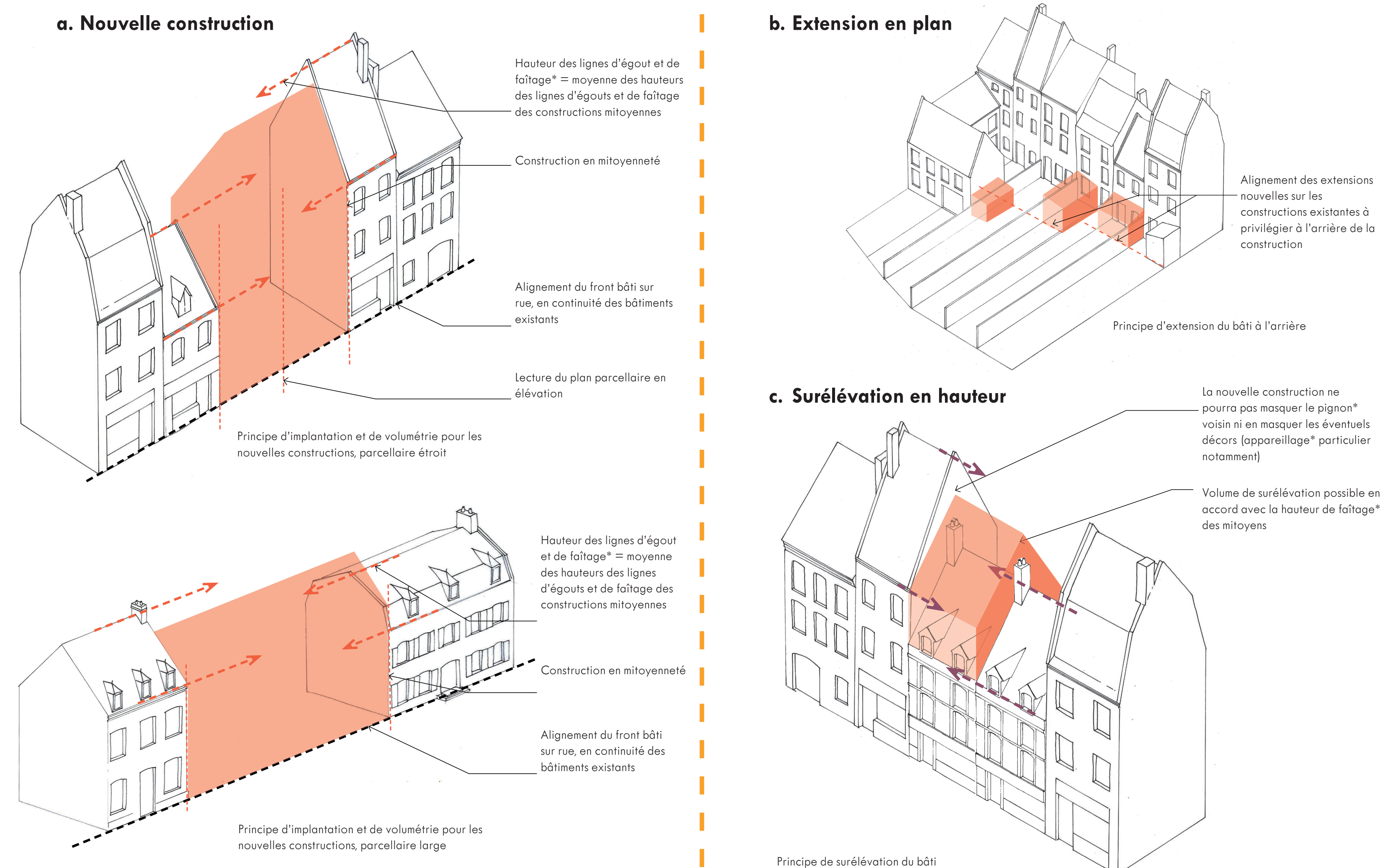
# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE D'ERNÉE

## PVAP (PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

### VERS UNE TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

#### UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE ET PÉDAGOGIQUE :

- Une sectorisation et **hiérarchisation** de la protection du SPR
- Des prescriptions communes aux secteurs et spécifiques à chacun
- Des éléments patrimoniaux à l'échelle **architecturale, urbaine et paysagère**
- Un plan réglementaire défini par le **code du patrimoine** et commun aux SPR français (art. L.631-4, par arrêté du 10/10/2018)
- Des **fiches pédagogiques** aidant à la compréhension du règlement



Extrait, fiche pédagogique sur l'implantation des constructions neuves dans le SPR d'Ernée, ©AEI

**SECTEUR A** - Le cœur historique; ville haute et basse

**SECTEUR B** - Les entrées de bourg, les secteurs de Charné et de la Gare

**SECTEUR C** - Le faubourg de Belle-Plante

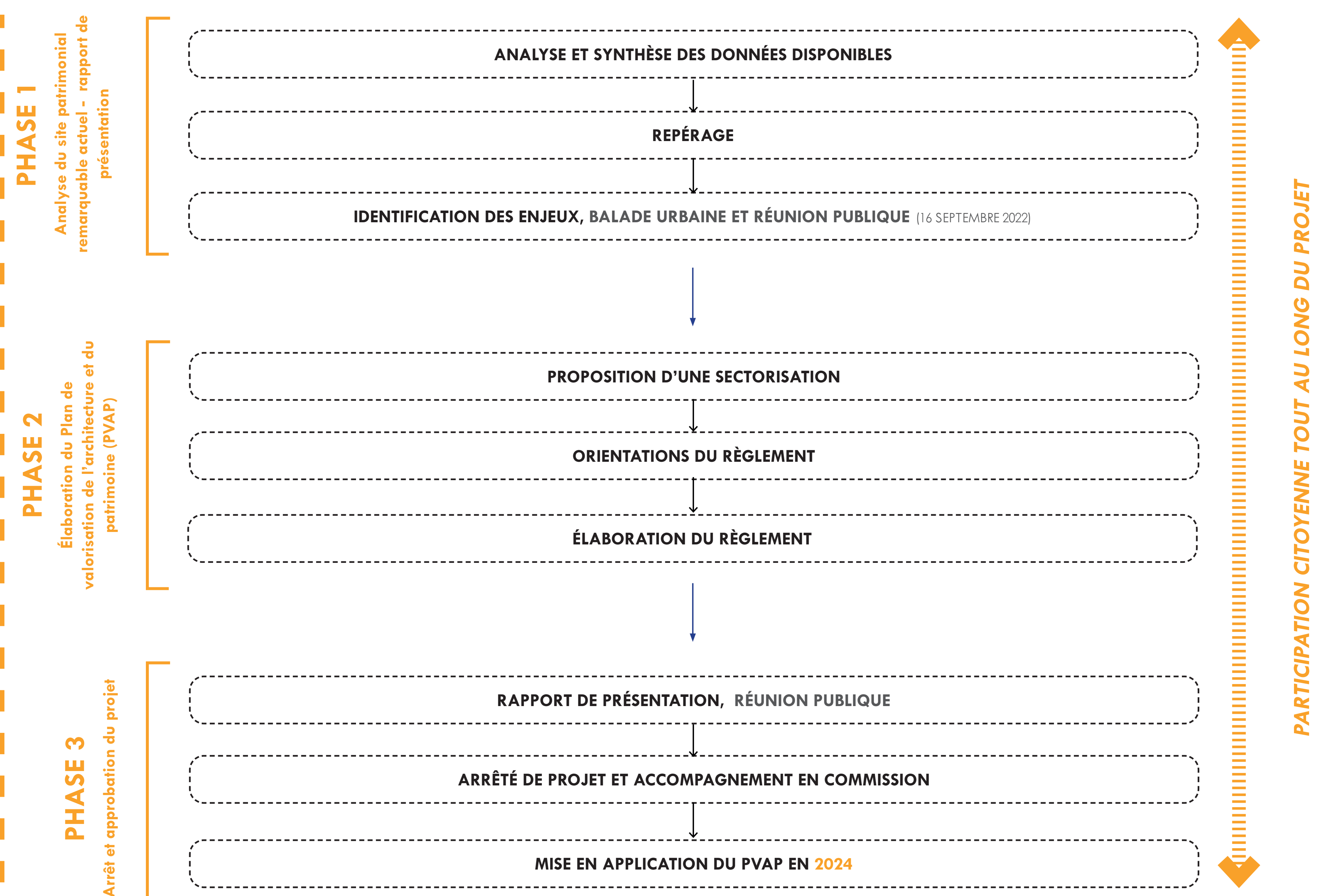
**SECTEUR D** - Le lotissement de Guinefolle

**SECTEUR** (paysager) - La Contrie du Rocher, La Tardivière, Surgoin et Haut-Panard.

### QUESTIONS ET ÉCHANGES ?

#### QUELS SONT LES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU NOUVEAU RÈGLEMENT ?

- Venez en discuter lors de la prochaine **réunion publique** de présentation du projet de règlement le **23/11/2023 à 20h**, à la salle Constant Martin à Ernée
- Présentation des **grandes orientations** du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine d'Ernée :
  - Protéger le patrimoine bâti en valorisant le **cœur historique**,
  - Conserver et mettre en valeur les spécificités de chaque **typologie bâtie**,
  - Assurer une bonne intégration des dispositifs d'**économie d'énergie** et de production d'énergie renouvelable,
  - Préserver la **nature en ville** et les caractéristiques des berges de l'Ernée et de ses bocages
- Présentation du fonctionnement du règlement écrit et graphique



Contact CC de l'Ernée :  
Pôle Planification et Droit des Sols  
urbanisme@lernee.fr

Contact chargée d'étude:  
Charlotte MISPLON  
charlotte.misplon@aeiagence.com

